



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°12-2026

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 16 mars 2026 par l'entreprise COLAS TPCF représentée par Monsieur FRESSINET Olivier, lequel souhaite effectuer une reprise concernant les travaux sur la RD 107 route de Saint-Romain à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE.

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus à partir mercredi 18 mars 2026 pour une durée de 2 jours,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située RD 107 route de Saint-Romain pour tous les véhicules :

- Circulation alternée par des feux tricolores
- Vitesse limitée à 30 km/h

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera le mercredi 18 mars 2026 au jeudi 19 mars 2026.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par la personne responsable des travaux. La personne chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : l'entreprise COLAS TPLF représentée par Monsieur FRESSINET Olivier situé ZAC des Bergers 42210 MONTROND LES BAINS 06 50 39 69 45 ;

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à l'entreprise COLAS TPLF représentée par Monsieur FRESSINET Olivier situé ZAC des Bergers 42210 MONTROND LES BAINS, gendarmerie de Montbrison, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Le 16 mars 2026

Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été
mis en ligne le : 17/03/2026

Le Maire,
Frédéric MILLET

